

Le Canton est-il prêt à faire face à la pénurie d'électricité qui se profile ?

Alain Koller (UDC)

Suite à la décision d'arrêter le nucléaire, ou en tout cas de ne pas le prolonger, on a de la peine à produire l'électricité en Suisse, en particulier en hiver. Nos voisins allemands, qui nous fournissent à peu près 20% de l'électricité en hiver, ont décidé d'arrêter leurs centrales nucléaires et vont arrêter en 2035 leurs centrales à charbon. Donc structurellement, on va avoir de la peine à trouver de l'énergie en Europe et ceux qui ne produisent pas eux-mêmes leur électricité risquent d'avoir des black-out.

Par pénurie d'électricité, nous désignons une situation dans laquelle nous disposons d'une quantité trop faible de courant pendant des semaines, voire des mois. Cela signifie par exemple que les usines pourraient produire moins, que les autorités publiques et les prestataires tels que les banques devraient réduire leurs services, ou que les moyens de transport fonctionnant à l'électricité ne pourraient se déplacer que de manière limitée.

Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a ouvert une consultation relative au transfert de certaines tâches publiques de l'approvisionnement économique du pays à Swissgrid et à l'Association suisse de l'industrie gazière. Le monitoring de la situation en matière d'approvisionnement et la création d'une organisation d'intervention en cas de crise dans le secteur gazier figurent parmi les principales mesures présentées.

Mais que fera concrètement le Canton pour assurer l'approvisionnement en énergie et éviter une pénurie et un Black-out ? C'est pour cela que le groupe UDC interpelle le Gouvernement sur ce sujet.

Nos questions au Gouvernement :

- 1. Comment le Canton évalue-t-il le risque d'une pénurie d'électricité, potentiellement jusqu'au black-out, en particulier durant les mois d'hiver ?**
- 2. Le Canton dispose-t-il d'un plan d'urgence en cas de pénurie d'électricité ou d'un plan d'urgence en cas de black-out ?**
- 3. Si oui, quelles mesures concrètes sont-elles prévues ?**
- 4. Comment se présente la collaboration du Canton avec les entreprises de distribution d'électricité au niveau local ?**
- 5. Que fait concrètement le Canton pour encourager le développement de la production hivernale ? Quelles sont les hypothèses retenues, par exemple en matière de capacité ?**
- 6. Quelles sont les dispositions prises dans le domaine de la protection de la population pour maîtriser les effets d'une interruption prolongée de l'approvisionnement en électricité (black-out) ou d'une situation de pénurie d'électricité de longue durée ?**
- 7. Les communes ont-elles déjà organisé des exercices ayant pour objet une situation de pénurie d'électricité dans le Canton ? Si non, pourquoi ?**
- 8. Quelles mesures ont-elles été prises en cas de black-out afin que la population puisse être approvisionnée en produits de première nécessité, notamment en eau, en denrées alimentaires, en carburant et en médicaments ?**

9. Qui assume la responsabilité finale de l’approvisionnement en électricité dans le Canton ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le

Documents annexés